
**ACCORD CADRE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS
APPEL D'OFFRE OUVERT**

(Article R.2124-1 du code de la commande publique)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
FOURNITURE DE MATERIELS ET DE SERVICES EN TELEPHONIE

Remise des offres avant le 02/09/2022 à 13H00

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ**Mairie de THOIRY**

374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY

Tél : 04.50.41.21.66

Fax : 04.50.20.87.13

Courriel : mairie@mairie-thoiry.fr

Adresse Internet : <http://www.mairie-thoiry.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.lavoixdelain.fr>

ARTICLE 2 – TYPE DE PROCEDURE

Le présent accord-cadre est passé en application des articles R2162-2, R2162-4 à R2162-6 ainsi que R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique et selon la procédure suivante :

Appel d'offres ouvert en application des articles R2162-2, R2162-4 à R2162-6 ainsi que R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne un accord-cadre pour l'acquisition de matériels et fourniture de services en téléphonie et internet auprès d'un opérateur pour la Ville de Thoiry. Il comprend la fourniture, la livraison et les services associés de ces fournitures.

ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Lieu d'exécution : commune de Thoiry (01710) :
- Le marché est composé de deux lots :
 - Lot n°01 : Solutions d'accès Internet, réseaux inter-sites et téléphonie fixe
 - Lot n°02 : Téléphonie portable
- Pas de décomposition en tranches.
- Aucune variante n'est autorisée.
- Les prestations sont traitées à prix unitaires.
- Pour le lot 1 : L'accord cadre est conclu avec un minimum de 20 000€ HT et sans maximum. Le montant annuel des commandes peut varier d'une année sur l'autre avec une estimation moyenne de 20 000 € HT par an pour le lot 1.
- Pour le lot 2 : l'accord cadre est conclu avec un minimum de 10 000€ HT et sans maximum. Le montant annuel des commandes peut varier d'une année sur l'autre avec une estimation moyenne de 10 000 € HT par an pour le lot 2.
- L'accord cadre prend effet à compter de la réception de sa notification par le(s) titulaire(s) pour une durée de deux ans. Les lots composant l'accord-cadre pourront être reconduits de manière expresse pour une durée d'une année, au moins deux mois avant la fin de l'accord cadre. Le nombre de reconductions possibles est limité à 2. En conséquence, la durée maximale de l'accord-cadre sera de 4 ans.
- Code NUTS : FR711
- Codes CPV :
 - 64210000-1 Services de téléphonie et de transmission de données
 - 72400000-4 Services Internet
 - 64215000- Services de téléphonie
 - 64221000-1 Services d'interconnexion
 - 64000000 - Services des postes et télécommunications
 - 64210000 - Services de téléphonie et de transmission de données

ARTICLE 5 – DELIVRANCE DU DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur sur www.voixdelain.fr, onglet « Marchés publics ».

ARTICLE 6 – PRESENTATION DE CANDIDATURE

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires **DC1** et **DC2** (formulaires à jour sur

le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du **DUME** (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

ARTICLE 7 – DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est le 2 septembre 2022 à 13h00

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site de la Voix de l'Ain. www.voixdelain.fr.

ARTICLE 8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 9 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants détaillés dans le Règlement de consultation :

1. Valeur technique : 60 points
2. Prix des prestations : 40 points

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS

- **Renseignements d'ordre administratif :**

Mairie de THOIRY

Correspondant : Arthur FLAVIGNY/Imane BELLOUKI

Adresse : 374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY

Tél : 04 50 41 33 31

Fax : 04 50 20 87 13

Courriel : arthur.flavigny@mairie-thoiry.fr/imane.bellouki@mairie-thoiry.fr

Adresse Internet : www.mairie-thoiry.fr

- **Renseignements d'ordre technique :**

Mairie de THOIRY

Correspondant : Suzie DECOSTER

Adresse : 374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY

Tél : 04 50 41 21 66

Fax : 04 50 20 87 13

Courriel : suzie.decoster@mairie-thoiry.fr

Adresse Internet : <http://www.mairie-thoiry.fr>

Horaires d'ouvertures de la mairie : lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h (sauf jours fériés).

Nota : Il ne sera répondu à aucune question par voie orale.

ARTICLE 11 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69003 LYON Cedex 03

Date d'envoi du présent avis : 28 juin 2022